

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen

Pouvoir à David Ros

Pierre Bertiaux

Pouvoir à Mireille Delafaix

Hervé Dole (jusqu'à 20h40)

Pouvoir à Michèle Viala

Patrick Vilette

Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-62 – COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n°NOR/LBL/B/0310019C du 07 mars 2003,

Vu la délibération 2021-28 du 8 avril 2021 adoptant le règlement intérieur de la CCSPL et désignant les associations locales appelées à y siéger,

Considérant la cessation d'activité de la Fédération des Associations de l'Université Paris-Sud (FAPS),

Considérant la nécessité de remplacer la Fédération des Associations de l'université Paris-Sud (FAPS),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Modifie** l'article 1 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

Les associations locales désignées par le Conseil municipal sont :

1. L'association des Retraités d'Orsay (ARO)
2. L'association pour la sauvegarde de l'environnement d'Orsay (ASEOR)
3. L'association des Citoyens Actifs et Solidaires
4. L'association des Amis de Mondétour
5. L'Association Collégiale Libre et Asyndicale des Assemblées Saclaysiennes (ACLYAS)
6. L'association du Club Athlétique d'Orsay (CAO).

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022

30 SEPT 2022



David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne